

DESCRIPTION

L'enseignement professionnel, se décompose en deux pôles complémentaires, l'un technique que développe la topographie et l'autre juridique qui consiste en la mise en œuvre des règles de droit civil et administratif en rapport avec les biens fonciers.

La topographie a pour objet de réaliser des plans réguliers à toutes échelles ou des implantations visant à matérialiser sur le terrain des ouvrages à réaliser.

Au sein des entreprises, l'activité de « production de données » est organisée schématiquement autour de trois phases : la saisie des données, qui met en œuvre divers instruments (par exemple le tachéomètre), le traitement numérique, le traitement graphique.

Ces deux dernières phases mobilisent fortement l'outil informatique et les concepts mathématiques.

Un autre aspect de l'activité du technicien géomètre topographe est constitué de l'exploitation des données produites. C'est la partie « expertise » et « études » pour laquelle le technicien peut être amené à participer à des opérations de divisions foncières ou à réaliser des projets, tels que des aménagements urbains.

Cette formation est aussi composée d'une partie d'enseignement général (français, anglais, mathématiques, sciences physiques)

Concernant les matières générales, seules les mathématiques et les sciences physiques font références à un programme spécifique pour ce BTS.



DOMAINES D'INTERVENTION

Le titulaire du BTS Géomètre Topographe peut exercer dans :

- des cabinets de géomètre – expert

Il effectue les relevés sur le terrain, l'exploitation des mesures et le dessin. Plus globalement, il peut être amené à intervenir lors des opérations d'aménagement, notamment sur la délimitation des emprises, ou encore sur l'analyse des documents d'urbanisme qui régissent ces opérations. Après quelques années d'expérience, il gèrera en autonomie les dossiers qui lui seront confiés et aura des contacts directs avec les clients.

- des entreprises de travaux publics et des bureaux d'études

Il fait le lien entre l'existant et l'aménagement projeté. Son rôle va de la réalisation de métrés à partir de mesures prises sur le terrain, jusqu'à la validation des travaux effectués, en passant par la phase d'étude et de suivi géométrique du chantier.

- des collectivités territoriales

Commune, conseil général, conseil régional.

ADMISSION

Elle se fait après l'obtention : du bac STI2D ou du bac professionnel Technicien Géomètre-Topographe
Candidature à effectuer sur le site <https://www.parcoursup.fr/>.

ET ENSUITE

Il peut continuer ses études vers :

- Toute licence professionnelle en lien avec la formation de géomètre-topographe (cartographie – topographie et système d'information géographique, conduite de travaux, maîtrise d'œuvre,...).

- L'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes du Mans et l'Institut Nationale des Sciences Appliquées de Strasbourg (Ces écoles recrutent une partie de leurs étudiants par un concours strictement réservé aux élèves ayant obtenu le BTS Métiers du Géomètre Topographe et de la modélisation numérique dans l'année).



| DISCIPLINES | | |
|---|------------------|------------------|
| ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL | Première année | Deuxième année |
| Mathématiques | 4 ⁽¹⁾ | 4 ⁽¹⁾ |
| Culture générale et expression | 3 | 3 |
| Sciences Physiques | 3 | 3 |
| Langue vivante (anglais) | 3 ⁽²⁾ | 3 ⁽²⁾ |
| ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL | | |
| La préparation de la mission | | |
| L'acquisition et le traitement des données | | |
| L'exploitation des données et la production | 18.5 | 18.5 |
| La communication | | |
| Accompagnement personnalisé | 1 | 1 |
| HORAIRE TOTAL | 32,5 | 32,5 |

(1) : dont 0h30 de co-enseignement mathématiques-enseignement professionnel

(2) : dont 1h00 de co-enseignement Langue vivante-enseignement professionnel